



**SNCD - INFO**



## **BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS**

**N° 2018 / 8 - 21 MARS 2018**

### **CAPC**

**SOMMAIRE**

**Compte rendu de la CAPC n° 4 du 20 mars 2018 consacrée à l'examen des recours en révision de cadencement des inspecteurs**

**5 PAGES**

\*\*\*\*\*

### **L'ESSENTIEL DU BI**

#### **La CAPC en quelques chiffres**

- ⇒ 30 recours étaient présentés lors de cette CAPC portant sur les recours
- ⇒ 14 collègues ont pu obtenir une réduction d'avancement (taux exceptionnel compte tenu des mois en réserve au niveau central)
- ⇒ 15 agents ayant déposé un recours avaient déjà un mois de réduction
- ⇒ 5 recours portaient sur les appréciations phraséologiques
- ⇒ La fin des réductions d'avancement.

La CAPC n°4 a siégé le mardi 20 mars sous la présidence de M Pascal DECANTER, chef du bureau A/2, assisté de ses collaborateurs.

**Nicolas TREMOLLET (DI de Rouen), Jérôme AUBERT (DG), Jérôme LE BLANC (DI IDF) et Maria MARTIN-CANO (DI IDF) représentaient l'USD-FO.**

**Pour rappel : USD FO 2 sièges/4 dans cette CAPC.  
Autres syndicats présents CFDT 1 siège – Solidaires 1 siège.**

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries - 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**

## REMARQUES GENERALES : LA FIN DES REDUCTIONS D'AVANCEMENT

Cette CAPC était la seconde consacrée à l'examen des recours 2017, portant sur la manière de servir en 2016

Les dossiers de recours sont examinés en CAPC dans l'ordre de leur arrivée à la direction générale.

- **30 recours étaient à examiner**
- **5 recours portaient sur les appréciations phraséologiques**
- **15 émanaient de collègues ayant déjà obtenu au moins un mois de réduction**
- **14 collègues ont pu récupérer un mois de réduction.**

### **A savoir :**

Le projet PPCR signé par les syndicats CFDT/CGC/UNSA/CFTC **acte la fin des réductions d'avancement d'échelon dès 2018.**

**L'évaluation 2017 était donc la dernière durant laquelle vos évaluateurs/notateurs pouvaient vous octroyer des mois de réductions.**

Ces mois étaient malheureusement bien utiles pour diminuer le délai d'attente afin de postuler au TA d'IR3.

**Cela a pu justifier le nombre de recours émanant de collègues ayant déjà obtenu un mois de réduction.**

**Parmi eux, 7 collègues ont pu obtenir un second mois.**

Même s'il y a beaucoup de mois à distribuer en CAPC, les dossiers qui peuvent être récompensés sont ceux exempts de réserves dans les évaluations.

Les collègues ayant déjà obtenu un mois doivent particulièrement argumenter leur recours et être soutenus par l'ensemble de la chaîne hiérarchique.

## DES RECOURS SUR LES APPRECIATIONS PHRASEOLOGIQUES ENCORE RARES AU NIVEAU CENTRAL

Il existe plusieurs types de recours en phraséologie, qui demeurent toutefois rares au niveau national :

### **- Recours afin de compléter le compte-rendu d'évaluation**

De manière parfois surprenante, certains agents ne réclament aucune suppression ni aucune modification des termes de l'entretien mais simplement que ce dernier soit étoffé afin de rendre davantage compte de leur activité.

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**

Il est rappelé à cette occasion que le compte-rendu d'entretien professionnel soit rédigé après un véritable dialogue entre l'agent et l'évaluateur qui doit prendre en compte les observations et les desiderata de l'évalué. Si le compte-rendu peut-être préalablement rédigé afin de gagner du temps lors de l'entretien, il doit être modifiable au cours de celui-ci.

De même, l'agent conserve toujours la faculté de compléter lui-même celui-ci dans les rubriques libres qui lui sont destinées.

#### **- Recours portant sur les mentions de compte-rendu : davantage de marges en CAPC**

Jusqu'à présent, la direction générale s'interdisait de refaire l'entretien et de se substituer à l'évaluateur en modifiant les termes de l'entretien (par exemple, passage de « bon agent » à « très bon agent ») et se contentait le plus souvent de censurer des termes qui pouvaient être condamnés par le juge administratif.

Sous l'impulsion du nouveau chef du bureau A/2 et des évolutions réglementaires qui ne laissent subsister dès 2018 que le seul recours sur les appréciations pour les agents s'estimant lésés, les représentants de l'administration se sont montrés plus ouverts en acceptant de modifier davantage de mentions dans les entretiens.

#### **L'USD-FO se félicite de cette évolution positive.**

Nous rappelons à nos collègues qu'il convient d'argumenter factuellement toute demande de modification pour avoir des chances de succès !

Enfin, s'agissant de l'avis préalable d'entretien, il convient de souligner que les agents n'ont, malheureusement, aucune voie de recours sur ce document rempli par leur ancienne direction. La CAP Centrale est, dans ces cas, l'instance légitime afin de contester les mentions figurant dans l'APE.

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**

## COMMENTAIRES DE L'USD-FO

L'USD-FO invite donc nos collègues à ne rien lâcher au niveau local et de contester toutes les mentions qu'ils souhaitent voir retirées ou reformulées !

Nous conseillons également aux agents d'utiliser pleinement les rubriques libres qui leur sont destinées dans les formulaires d'évaluation afin d'y faire figurer toutes les mentions qu'ils estiment utiles.

**Pour toute question relative aux CAPC, n'hésitez pas à contacter vos représentants plusieurs jours avant la date de la CAPC, pour garantir un meilleur suivi de votre situation.**

**En ces périodes d'entretien professionnels, n'hésitez pas à contacter votre représentant USD-FO pour toute aide quant à la rédaction de votre recours.**

**Pour le trouver, une solution : le site internet du SNCD**

**[www.sncd.info/rubrique](http://www.sncd.info/rubrique) : Organisation interne**

Accessible à partir de votre ordinateur personnel ou de l'intranet douanier

\*\*\*\*\*

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**

## COTISATIONS 2018

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2018.

*Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO*

**Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO**

**Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.**

**EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €**

	Gratuit	Après crédit d'impôt			
- Inspecteurs-élèves	Gratuit		- DSD 2 des 1er et 2e échelons	195 €	65 €
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	99 €	33 €	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	204 €	68 €
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	108 €	36 €	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	213 €	71 €
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	123 €	41 €	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	225 €	75 €
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	147 €	49 €	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	231 €	77 €
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon	168 €	56 €	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	243 €	81 €
- IP2 des 1er et 2e échelons - IR3 du 1er au 3e échelon	183 €	61 €	- Administrateur général des douanes	249 €	83 €
- IP2 des 3e et 4e échelons - IR2 du 1er au 3e échelon - IP2 du 5e au 7e échelon	195 €	65 €	- Retraité	63 €	21 €

✂-----

### BULLETIN D'ADHÉSION

**Rayer la ou les mentions inutiles :**

**« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »**

**Tableau à servir impérativement en cas de :**

**Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.**

**A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)**

**46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS**

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

mél :

**Coordonnées personnelles (facultatif) :**

**Je souhaite adhérer au prélèvement mensuel (sur 12 mois) :  trimestriel  annuel  : **REmplir le FORMULAIRE****

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Mél : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**